



## Indemnisation suite inondation de janvier 2018

Par **Vadalya**, le **02/03/2018** à **22:22**

Bonjour,

Le RDC de la maison de ma grand-mère a été totalement inondé suite à la crue de la Marne en janvier dernier et ce durant 10 jours. Son assureur veut lui imposer une entreprise pour effectuer le déblayage or il se trouve qu'elle a déjà fait effectuer un devis par une entreprise qu'elle connaît et en laquelle elle a totalement confiance. L'assureur peut-il lui imposer une autre entreprise pour effectuer ces travaux ? Je précise qu'elle n'a pas eu accès au devis. Merci par avance de votre retour.

Vadalya